



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 75991

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales concernant l'interdiction de réaliser des tests cosmétiques sur les animaux. Le 21 avril 2001, le Parlement européen a voté l'interdiction de vendre dans l'Union européenne des cosmétiques testés sur les animaux à partir du 1er janvier 2005 ainsi que l'interdiction immédiate des tests pour les ingrédients et produits cosmétiques finis à condition qu'il existe des méthodes alternatives. Il semble que, pour la seconde fois, la date butoir ait été reculée, ce qui a pour effet de permettre aux industries cosmétiques de continuer leurs tests sur des animaux. Il lui demande quelles mesures il a prises afin de valider la date du 1er janvier 2002 pour faire appliquer les directives votées en 2001.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75991

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2002, page 2452